

APPEL À PROJETS

EXPOSITION VIRTUELLE
SAPS – 2023



SOMMAIRE :

- I – Présentation Diapo. 3 à 5
- II – Votre projet Diapo. 6 à 11
- III – Votre candidature Diapo. 12 à 16

PRÉSENTATION - LE LABEL SAPS

L'Université Clermont Auvergne fait partie de la première vague d'établissements ayant obtenu le label « SAPS – Science avec et pour la société » attribué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en novembre 2021.

Accordée pour une durée de trois ans, et assortie d'une dotation financière, la labellisation « Science avec et pour la société » garantit l'investissement d'un site universitaire dans la création de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société, la structuration affirmée d'un réseau partenarial et le soutien au déploiement des politiques publiques au cœur des territoires.

Le projet stratégique SAPSAU (Sciences Avec et Pour la Société en Auvergne) de dialogue « Science et Société » porté, pour le compte de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site, par l'Université Clermont Auvergne, consiste à structurer et à coordonner les actions de médiation scientifique sur tous les territoires de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Il s'appuie sur le Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de l'UCA, qui a évolué en un Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU).

PRÉSENTATION - PUY DE SCIENCES

Dans le but de structurer, de coordonner et de rendre plus visible les actions de médiation scientifique sur tous les territoires auvergnats, le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne s'apprête à créer le portail « Puy de Sciences ».

Pensé comme un lieu de découverte et d'échange, ce portail permettra de fédérer les acteur·rice·s et leurs actions de diffusion de la CSTI en mutualisant leurs ressources afin de favoriser l'accès aux sciences pour le grand public, le sensibiliser aux enjeux sociétaux (transition climatique, sanitaire, etc.) et lui donner des clés et des outils pour s'adapter aux transitions environnementales. Le public scolaire sera une des cibles prioritaires pour « Puy de Sciences » via l'intermédiaire des enseignant·e·s.



CADRE DE L'APPEL À PROJETS

L'Université Clermont Auvergne vise, via cet appel à projets « Exposition virtuelle – SAPS 2023 », à partager, avec et pour tous les auvergnats·es, les apports des sciences, à valoriser les filières scientifiques et techniques et à encourager le dialogue science-société à travers des projets d'art numérique.

● Plus particulièrement, l'appel à projets a pour objectifs de :

- Valoriser la recherche publique et privée « en train de se faire » sur le territoire auvergnat à travers des projets d'expositions virtuelles
- Promouvoir la culture scientifique auprès du grand public, des publics scolaires, des étudiant·e·s et des publics « éloignés des sciences »
- Soutenir les acteur·rice·s et les structures de la culture scientifique

● Pour cela, nous pouvons vous apporter notre soutien :

- Dès la conception du projet, pour vous aider à entrer en contact avec un·e scientifique
- Une fois l'idée précisée, pour financer la mise en œuvre technique (aide financière maximum de 10 000€)
- Après la finalisation de l'exposition, pour la diffuser au grand public

Contactez nous pour plus d'informations.

VOTRE PROJET



● Qui peut participer à cet appel à projets ?

Cet appel à projets est destiné à la communauté de l'Université Clermont Auvergne et à ses associés. Il est également ouvert aux professionnel·le·s de la médiation scientifique et culturelle, aux acteurs institutionnels sociaux, éducatifs ou culturels, aux collectivités territoriales, aux médias locaux, aux acteur·rice·s du tissu économique du territoire auvergnat (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme).

Ainsi, entreprises, laboratoires et organismes de recherche, associations dont associations étudiantes, établissements scolaires, collectivités, musées, médiathèques, et pôle de compétitivité peuvent contribuer à cet appel à participation « Exposition virtuelle – SAPS 2023 ».

Chaque projet doit être porté par un coordinateur·rice identifié·e, qui sera le contact du Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne.



● Quels sont les publics cibles ?

Le projet peut être destiné à tous types de publics, de tous âges (familles, jeune public, seniors, curieux, sceptiques ou passionnés de sciences, publics « éloignés des sciences »). Il peut être également réservé à un type de public spécifique (scolaires, étudiants...).

● Où sera diffusée l'exposition virtuelle et pour combien de temps ?

Elle sera accessible en ligne temporairement sur le portail « Puy de Sciences », dans l'onglet Musée virtuel. La durée sera à définir avec le·la porteur·euse de projet. L'exposition restant votre création propre, vous serez libres de la diffuser sur d'autres plateformes.



● Quels projets proposer ?

Exemples de projets pouvant être retenus* :

- Vous avez réalisé une exposition physique sur vos recherches ou celles de votre laboratoire/entreprise et vous souhaitez rendre son contenu accessible en ligne.
- Vous souhaitez donner plus de visibilité à votre exposition virtuelle déjà existante portant sur un sujet scientifique.
- Vous avez fait un reportage photo ou vidéo d'une expérience scientifique et vous aimeriez mettre en valeur ce travail grâce à une exposition en ligne.
- Vous avez l'idée de mettre en avant une collection remarquable d'objets scientifiques locaux sous forme d'une exposition virtuelle.
- Vous voulez faire de la médiation autour d'un sujet scientifique traité par des chercheur·euse·s de l'Université de manière plus ludique.

*Liste non exhaustive

Attention : Si les supports utilisés ne sont pas les vôtres, veillez à respecter la législation en matière de propriété intellectuelle.

● Quel aide pouvons-nous vous apporter ?

Nous sommes en mesure d'intervenir à différents stades d'avancement du projet. Nous pouvons par exemple vous apporter notre soutien :

- Dès la conception du projet, pour vous aider à entrer **en contact avec un·e scientifique** correspondant à votre sujet d'exposition.
- Une fois l'idée précisée, pour **financer la mise en œuvre technique** (aide financière maximum de 10 000€).
- Après la finalisation de l'exposition, pour **la diffuser au grand public**.

N.B. : Dans tous les cas, la recherche du prestataire pour la réalisation technique vous incombe.

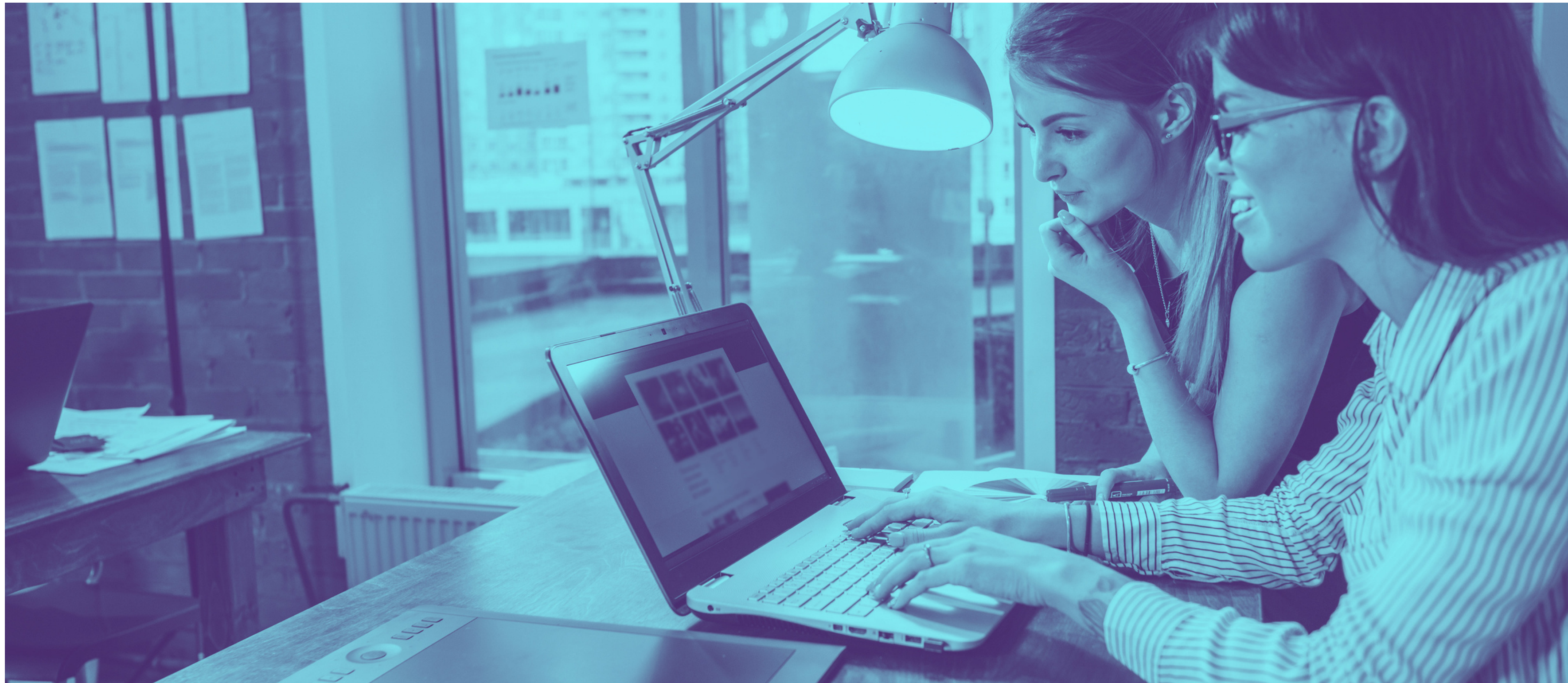
Contactez nous pour plus d'informations.



POUR RÉSUMER :

- Votre exposition doit porter sur des sujets de recherches prégnants à l'UCA
- La participation d'un·e chercheur·euse de l'Université Clermont Auvergne est obligatoire
- La recherche du prestataire pour la réalisation technique vous incombe
- La propriété intellectuelle doit obligatoirement être respectée
- Une attention particulière sera portée à la qualité de la médiation proposée
- Le contenu de l'exposition doit être accessible au plus grand nombre
- Votre exposition doit être consultable gratuitement

VOTRE CANDIDATURE



COMMENT PARTICIPER ?

Pour candidater à l'appel à projets « Exposition virtuelle – SAPS 2023 » :

1) Veuillez télécharger et compléter le dossier de candidature –AAP « Exposition virtuelle – SAPS 2023 », comprenant :

- la présentation de votre projet avec un calendrier
- la présentation détaillée de votre équipe et vos compétences
- le budget équilibré de votre action.

Les données renseignées dans le dossier de candidature, notamment **la description de l'événement et les publics cibles, seront examinées en vue de la labellisation de votre projet et l'attribution d'une subvention.** Il est donc essentiel de remplir le dossier le plus précisément possible. Si besoin, vous pouvez prendre contact avec le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne.

Le montant total de la subvention allouée à chaque projet « Exposition virtuelle – SAPS 2023 », **sera au maximum de 10 000€.** Sont éligibles à la subvention ; les coûts de conception et de développement du projet, le graphisme, la scénographie, les tests d'usage, les coûts de communication, les frais de personnels mobilisés sur le projet, et les droits de propriété intellectuelle liés à l'utilisation d'une image, d'une vidéo ou autre.

2) Veuillez transmettre votre dossier complet, sous forme d'un fichier unique au format PDF, au Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne à l'adresse mail suivante : cespau@uca.fr

Attention, la soumission des projets se fera jusqu'au **1er décembre 2023, dernier délai.**

Au-delà de cette date, aucun projet ne pourra être accepté.

Votre dossier sera ensuite examiné par le Comité de labellisation.



ÉVALUATION DE L'ACTION

Chaque porteur·euse s'engage à procéder à une auto-évaluation qualitative et quantitative du projet et de son impact sur son public cible et/ou son territoire. Pour ce faire, le·la coordinateur·rice du projet devra fournir un bilan d'étape et une évaluation du projet.

Le bilan d'étape sera à remettre au plus tard le 10 septembre 2024 et devra contenir les premiers justificatifs financiers ainsi qu'une présentation de l'avancement du projet.

Le document Évaluation du projet labellisé « Exposition virtuelle – SAPS 2023 » devra être complété et retourné au Centre d'Excellence de Science Partagé en Auvergne, le 10 septembre 2025 au plus tard, accompagné d'un bilan financier ainsi que des pièces justifiant de la réalisation du projet. Votre exposition sera obligatoirement finalisée lors de l'envoi de l'évaluation le 10 septembre 2025.



CALENDRIER

10 JUILLET 2023

Publication de l'appel à participation

1ER DÉCEMBRE 2023

Fin de l'appel à participation

DÉCEMBRE 2023

Commission de labellisation

JANVIER 2024

Notification des subventions accordées
aux coordinateur·rice·s

10 SEPTEMBRE 2024

Date limite pour l'envoi du bilan d'étape

10 SEPTEMBRE 2025

Date limite pour la réalisation du projet
et pour l'envoi des bilans et des pièces
justificatives



**CENTRE D'EXCELLENCE
DE SCIENCE PARTAGÉE
EN AUVERGNE**

U N I V E R S I T É
Clermont  uvergne

**Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne de
l'Université Clermont Auvergne**

Contact : cespau@uca.fr / 04.73.40.50.61